

ACTUALITES

LE COLLEGE DES MEDECINS A LA REUNION DU 5 JUILLET 1905.

Nous avons reçu, il y a quelque temps, le compte rendu des délibérations des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, à la réunion du 5 juillet. A ce propos nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques points importants de ce rapport général.

En premier lieu, nous remarquons qu'on a fait bonne justice des enquêtes nombreuses qui ont été déposées au bureau des créances. Toutes exposaient respectueusement que, pour des raisons archi-connues et ressassées par devant et par derrière les législatures, l'humble candidat, regrettant — mais un peu tard — les errements ou les précipitations du passé, priait leurs excellences, les Gouverneurs, de bien vouloir suspendre, pour un tout petit instant, l'application de la loi médicale dans cette province, afin de lui permettre de passer la frontière: qui, au nom d'une définition mal comprise; qui, au nom d'une expérience mal acquise; qui, au nom d'un certificat étranger, douteux ou peu conforme à nos us et coutumes.

Par bonheur, la majorité de nos Gouverneurs a jugé que la comédie avait assez duré avec nos comédiens politiques, et qu'il fallait mettre un terme au régime des coulisses où la danse ne marche pas toujours qu'au son de la musique. Et ces messieurs nous manqueront! . . . Mais si la maladie ne chôme guère, la province a ses médecins! Il importe qu'on le sache. . . .

A part un timide essai de la part de deux confrères, de nos amis, dont la conduite nous étonne un peu, la loi a suivi son cours. Nous en félicitons les membres qui l'ont voulu.

* * *

LES ASSESSEURS ont eu aussi à subir certains assauts. Ils ont des pieds d'aigle, ces messieurs, qu'on les brise et personne ne s'en plaindra!

M. le Dr Normand a eu raison — cette fois — de parler du rôle "illusoire, passif et très onéreux" des assesseurs. Voici une partie de l'avis de motion qu'il a présenté, secondé par M. le Dr Jobin: